

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
**DOSSIER R-3793-2012, PHASE 2**

**RÉPONSE DE GAZIFÈRE INC. À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

**PAR**  
**STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)**  
**L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE**  
**(AQLPA)**

**A. LE PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ) – BUDGET 2013**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-1**

**Référence : GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3793-2012, Phase 2, Pièce B-0081, GI-19, Document 1, page 1 :

*L'entente de collaboration conclue entre Gazifère et le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) pour l'administration du deuxième volet du programme **Éconologis** a été reconduite jusqu'au 31 août 2013.*

**Demandes :**

- a)** Afin de pouvoir disposer du portrait global, veuillez déposer le texte des ententes de collaboration conclues entre *Gazifère inc.* et le *Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)* (ou son prédécesseur l'AEÉ) pour l'administration du premier et du deuxième volet du programme *Éconologis* de même, le cas échéant, de toute partie des programmes *Novoclimat* et *Rénoclimat*, ainsi que toute reconduction de l'une ou l'autre.
- b)** Veuillez indiquer, dans le texte de votre réponse, la liste des périodes d'application de ces diverses ententes.

**Réponse 2.1a) et 2.1b):**

**Voir la pièce GI-27 document 1.1 pour obtenir une copie de l'entente intervenue entre le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et Gazifère pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2011 au 31 août 2012.**

**Voir la pièce GI-27 document 1.2 pour obtenir une copie du contrat de services abrégé intervenu entre le MRNF et Gazifère pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 31 août 2013.**

**Considérant que seule l'administration du deuxième volet du programme Éconologis est assurée par Gazifère, les deux derniers contrats conclus entre le MRNF et Gazifère vous permettront de disposer du portrait actuel.**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-2**

**Référence : GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3793-2012, Phase 2, Pièce B-0081, GI-19, Document 1, page 4, tableau 1 :

*Développement d'une entente de commandite avec l'Ordre des ingénieurs du Québec -l'entente sera en vigueur pour l'année 2013.*

*Développement d'une entente de commandite avec l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME) – l'entente sera en vigueur pour l'année 2013.*

*Développement d'une collaboration avec l'Association des propriétaires du Québec division Outaouais.*

**Demandes :**

- a) Veuillez élaborer sur le contenu et les objectifs poursuivis par *Gazifère inc.* et ses attentes dans le développement d'une entente de commandite avec l'Ordre des ingénieurs du Québec.
- b) Veuillez élaborer sur le contenu et les objectifs poursuivis par *Gazifère Inc.* et ses attentes dans le développement d'une entente de commandite avec l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie (AQME).
- c) Veuillez élaborer sur le contenu et les objectifs poursuivis par *Gazifère Inc.* et ses attentes dans le développement d'une collaboration avec l'Association des propriétaires du Québec division Outaouais.

**Réponse 2.2a), 2.2b) et 2.2c) :**

**Les ententes de commandites que Gazifère souhaite conclure avec l'Ordre des ingénieurs du Québec et l'AQME visent la promotion des programmes d'efficacité énergétique du marché commercial et institutionnel. Leur contenu regroupe des activités et des actions qui permettent de promouvoir de façon spécifique ou générale les programmes offerts par Gazifère. Les objectifs poursuivis sont de l'ordre de la communication, de la promotion et de l'information.**

**Le contenu de la collaboration que souhaite mettre en place Gazifère avec l'Association des propriétaires du Québec division Outaouais (APQ) n'est pas connu puisqu'il s'agira d'une première collaboration. Les objectifs poursuivis sont toutefois les mêmes que ceux définis pour l'Ordre des ingénieurs du Québec et l'AQME.**

Original : 2012-09-21

GI-27  
Document 1  
Page 3 de 17  
Requête 3793-2012

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-3**

**Référence : GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3793-2012, Phase 2, Pièce B-0081, GI-19, Document 1, page 5, tableau 2 :

*Envoi de 427 lettres à des résidences à proximité du réseau gazier de Gazifère où des travaux d'asphaltage sont prévus par la Ville de Gatineau.*

*Envoi de 514 lettres à des résidences à proximité du réseau gazier de Gazifère et suivi téléphonique par un partenaire d'affaires accrédité de Gazifère.*

**Demandes :**

- a) Quels sont les objectifs et les attentes de Gazifère amenés par l'envoi de ces 427 lettres ?
- b) Même question pour l'envoi de 514 lettres.

**Réponse 2.3 a) et 2.3 b) :**

**Pour l'ensemble de ses activités promotionnelles, Gazifère poursuit l'objectif de susciter un maximum de conversion de résidences alimentées au mazout vers le gaz naturel.**

**En ce qui a trait spécifiquement à l'envoi des 427 lettres à des résidences à proximité du réseau gazier de Gazifère où des travaux d'asphaltage étaient prévus par la Ville de Gatineau, Gazifère a profité de l'occasion pour informer les propriétaires que pour une période de 5 ans suivant la réalisation de ces travaux, la municipalité pourrait refuser de délivrer le permis de raccordement de leur résidence à notre réseau.**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-4**

**Référence :** GAZIFÈRE INC., Dossier R-3793-2012, Phase 2, Pièce B-0081, GI-19, Document 1, page 6, tableau 3, total de la colonne 2017.

**Demande :**

a) Un montant de 15 000\$ est montré comme total des évaluations de l'année 2017, cependant seuls deux programmes sont sensés y être évalués, le Système combo (projet-pilote) et l'Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments (volet Aide à l'implantation). S'agit-il d'une erreur ou tout simplement un troisième programme sera alors évalué mais il n'est pas encore identifié ?

**Réponse 2.4 a):**

**Il s'agit effectivement d'une erreur. En 2017, Gazifère prévoit évaluer le programme Système combo et le volet Aide à l'implantation du programme Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments. Un budget d'évaluation de 10 000 \$ sera donc à prévoir.**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-5**

**Références :**

i) GAZIFÈRE INC., Dossier R-3793-2012, Phase 2, Pièce B-0081, GI-19, Document 1, page 7, tableau 5. Ce tableau 5 présente l'évolution du budget associé au tronc commun (excluant les frais d'évaluation) au cours des cinq dernières années.

ii) GAZIFÈRE INC., Dossier R-3793-2012, Phase 2, Pièce B-0083, GI-19, document 2, page 1, Tronc commun : gestion, communications et évaluation.

**Demande :**

a) Pourquoi excluez-vous l'évaluation dans le tableau 5 (référence i) dans la définition du tronc commun alors que dans la pièce B-0083 (référence ii), celle-ci est incluse dans le tronc commun ?

**Réponse 2.5 a):**

**Gazifère a scindé les montants pour 2013 afin que la distinction soit plus claire entre les montants dédiés à l'évaluation et ceux dédiés au reste du tronc commun.**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-6**

**Références :**

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3793-2012, Phase 2, Pièce B-0081, GI-19, Document 1, page 12, tableau 8. Ce tableau 8 présente l'impact d'une augmentation des coûts évités sur le TCTR de 0,05\$/m<sup>3</sup> et de 0,10\$/m<sup>3</sup>.
- ii) **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3809-2012, B-0005, GM-1, document 1, page 29, tableau 4. Le tableau 4 montre que Gaz Métro s'attend à une augmentation des prix de fourniture du gaz naturel de l'ordre de 0,033\$/m<sup>3</sup> à l'horizon 2015.

**Demande :**

- a) Êtes-vous d'avis que la prévision de Gaz Métro diminue la vraisemblance ou l'utilité de votre analyse de sensibilité ?

**Réponse 2.6 a):**

L'objectif général d'une analyse de sensibilité est d'examiner l'impact de la variation d'une variable importante sur les résultats tout en gardant constants les autres paramètres.

L'exercice effectué par Gazifère est de faire varier les coûts évités (qui sont directement liés au prix de la molécule de gaz naturel) et de vérifier l'impact sur le TCTR.

Cet exercice aura permis à Gazifère de conclure que le PGEÉ redevient rentable dans sa globalité (tronc commun et évaluation inclus) si les coûts évités augmentent de 4,5 ¢/m<sup>3</sup>. Il s'agit d'un constat qui de l'avis de Gazifère, a son importance et son utilité dans un contexte d'approbation d'un PGEÉ présentant une rentabilité négative. L'exercice n'a donc aucun lien avec la prévision effectuée par Gaz Métro puisque Gazifère se soumet à cet exercice afin de savoir à partir d'où les résultats redeviennent positifs.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-7**

- i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3793-2012, Phase 2, Pièce B-0081, GI-19, Document 1, Annexe A, page 33, Système combo, colonne efficacité de base.
- ii) **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3752-2011, pièce B-157, Gaz Métro 9, Document 2, ligne Combo à condensation, colonne efficacité de base.

**Demande :**

- a) Comment expliquez-vous l'efficacité de base supérieure (72 %) montrée par *Gazifère Inc.* dans la référence i à celle de 58% montrée par Gaz Métro dans la référence ii?

**Réponse 2.7 a):**

Nous savons que la moyenne d'efficacité de base des chauffe-eau à accumulation disponibles dans les programmes de Gaz Métro est de 58 %. Nous savons également que la moyenne de l'efficacité de chauffage pour 282 modèles de chauffe-eau à accumulation répertoriés dans le Directory of Certified Product Performance du Air conditioning, Heating and Refrigeration Institute (AHRI) est de 76 %. Un système combo peut répondre à la fois aux services rendus auparavant par un chauffe-eau et par une chaudière pour le chauffage de l'espace. En combinant le chauffe-eau à un échangeur, cela permet de répondre aux besoins d'eau chaude sanitaire et de chauffage de l'espace (air chaud). Dans notre cas-type, 25,7 % de la consommation est liée à l'eau chaude et 74,3 % pour le chauffage. Par conséquent, nous estimons que l'efficacité de base du système combo reflète adéquatement notre cas-type ( $25,7 \% \times 58 \% + 74,3 \% \times 76 \% = 71,4 \%$ ).

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-8**

**Références :**

i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3793-2012, Phase 2, Pièce B-0081, GI-19, Document 1, Annexe A, pages 35 et 36, colonne Coûts évités *Gazifère Inc.* sur la durée de vie de la mesure. Dans le tableau Projections PGEÉ 2013 Gazifère, on déduit des colonnes *coûts évités Gazifère inc.* sur la durée de vie de la mesure et *Économie unitaire totale* sur la durée de vie de la mesure des coûts évités unitaires de respectivement de 0,226\$/m<sup>3</sup> et de 0,179\$/m<sup>3</sup> pour le chauffage et la base.

ii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3793-2012, Phase 2, Pièce B-0081, GI-19, Document 1, page 10, tableau 6. Dans ce tableau, les coûts évités sont de respectivement de 0,1966\$/m<sup>3</sup> et de 0,1553\$/m<sup>3</sup> pour le chauffage et la base.

**Demande :**

a) Veuillez expliquer les raisons pour lesquelles le tableau de l'Annexe (référence i) ne reprend pas les coûts évités du tableau 6 (référence ii).

**Réponse 2.8 a):**

**En i) les taxes sont incluses et en ii) les taxes sont exclues.**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-9**

**Référence :** **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3793-2012, Phase 2, Pièce B-0081, GI-19, Document 1, Annexe A, page 39, ligne Grand total et colonnes TCTR et TNT.

**Demande :**

a) Veuillez confirmer que les totaux de ces deux colonnes devraient se lire - 129 029\$ et - 38 064\$. Sinon, veuillez expliquer.

**Réponse 2.9 a):**

**Non, les totaux présentés par Gazifère sont les bons. Il faut additionner les montants dans chacune des colonnes pour obtenir les résultats présentés par Gazifère.**



**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-10**

**Références : GAZIFÈRE INC.**, Différents dossiers repris dans le tableau suivant :

Économies de gaz annuel et cumulatives résultant du PGÉÉ de Gazifère jusqu'en 2013

ANNÉE DES MESURES IMPLANTÉES DU PGÉÉ	SOURCE DES DONNÉES	ÉCONOMIES DE GAZ ANNUELLES (M <sup>3</sup> )
2000-2001 (Réel)	Dossier R-3514-2003, Pièce GI-17, Doc. 2.1, page 1.	801 237
2001-2002 (Réel)	Dossier R-3514-2003, Pièce GI-17, Doc. 2.1, page 2.	489 090
2002-2003 (Réel)	Dossier R-3514-2003, Pièce GI-15, Doc. 1, page 31.	428 898
2003-2004 (Réel)	Dossier R-3537-2004, Pièce GI-19, Doc. 1.1, pages 1 et 2.	1 438 773
2004-2005 (Réel)	Dossier R-3587-2005, Pièce GI-4, Doc. 2, pages 10 et 11.	318 450
2006 (Réel)	Dossier R-3637-2007, Pièce GI-9, Doc. 1, page 1.	528 120
2007 (Réel)	Dossier R-3665-2008, Pièce GI-9, Doc. 1.1, page 1.	1 100 379
2008 (Réel)	Dossier R-3692-2009, Pièce GI-16, Doc. 1.1, page 1.	773 689
2009 (Réel)	Dossier R-3724-2010, Pièce GI-21, Doc. 1.1, page 1.	512 852
2010 (Réel)	Dossier R-3758-2011, Pièce GI-18, Doc. 1.1, page 1.	567 139
2011 (Réel)	Dossier R-3793-2012, Pièce GI-10, Doc. 1.1, page 1.	431 092
2012 (Prévu)	Dossier R-3793-2012, Pièce GI-19, Doc. 2, page 1.	404 506
2013 (Proposé- Prévu)	Dossier R-3793-2012, Pièce GI-19, Doc. 1, page 1.	306 951
SOMME JUSQU'EN 2013		8 101 176

**Demandes :**

**a)** Veuillez déposer un tableau indiquant (si vous les avez) les économies de gaz annuelles dans le marché de *Gazifère inc.* résultant des activités de l'*Agence de l'efficacité énergétique (AEE)* et de son successeur, le *Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF)* et de son BEIE.

**Réponse 2.10 a):**

**Gazifère ne possède pas cette information.**

Original : 2012-09-21

GI-27  
 Document 1  
 Page 9 de 17  
 Requête 3793-2012

**b)** La *Stratégie énergétique 2006-2015* du Québec a fixé un objectif gouvernemental d'efficacité énergétique pour 2015 d'économies de gaz de 350 M de m<sup>3</sup> pour l'ensemble du Québec. Si l'on répartit cet objectif au *pro rata* des marchés de Gaz Métro et de *Gazifère inc.*, cela représente pour cette dernière 3 % de cet objectif, soit 10 500 000 m<sup>3</sup>. Veuillez indiquer s'il apparaît réaliste à *Gazifère inc.* qu'un tel objectif puisse encore être atteint d'ici 2015 compte tenu du rythme actuel du PGÉE. Si oui, veuillez préciser votre stratégie pour permettre l'atteinte de cet objectif d'ici 2015. Si non, veuillez préciser ce que vous entrevoyez comme réaliste d'ici 2015.

**Réponse 2.10 b):**

**Gazifère tient à rappeler que bien que ses efforts en efficacité énergétique contribuent à l'atteinte des objectifs de la Stratégie énergétique, aucune part ne lui est directement attribuable. La cible doit être rencontrée conjointement par le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (MRNF), Gaz Métro, le FEÉ et Gazifère. Vous trouverez ci-dessous un tableau de l'état d'avancement des économies d'énergie réalisées entre 2006 et 2011, incluant le prévisionnel jusqu'en 2015.**

<b>Année</b>	<b>Économies de gaz naturel (m<sup>3</sup>)</b>
<b>2006</b>	<b>528 120</b>
<b>2007</b>	<b>1 100 379</b>
<b>2008</b>	<b>773 689</b>
<b>2009</b>	<b>512 852</b>
<b>2010</b>	<b>567 139</b>
<b>2011</b>	<b>431 092</b>
<b>2012 - Prévion</b>	<b>404 506</b>
<b>2013 à 2015 - Prévion</b>	<b>306 951 (prévion annuelle)</b>

**c)** Avez-vous eu des discussions avec l'AEÉ, le MRNF ou son BEIE concernant le réalisme d'atteindre ou non l'objectif gouvernemental d'efficacité énergétique pour 2015 d'économies de gaz dans le marché de *Gazifère inc.* Si oui, veuillez les décrire.

**Réponse 2.10 c):**

**Gazifère n'a pas eu de discussion avec l'AEÉ, le MRNF ou le BEIE concernant le réalisme d'atteindre ou non la cible d'économies de gaz naturel de 2015. Les discussions entre Gazifère et le MRNF et le BEIE portent uniquement sur l'élaboration du prochain Plan d'ensemble en efficacité et en innovation énergétiques, le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques et l'administration du deuxième volet du programme Éconologis.**

**d)** Veuillez simuler, aux fins de la présente étude, un « scénario fort » du PGEÉ de 2013 de *Gazifère inc.* (décrivant **les bonifications du PGEÉ, les gains, les coûts, le TCTR et l'impact tarifaire**) qui surviendrait en allouant à ce PGEÉ de 2013 un tiers des économies de gaz qui restent à accomplir par *Gazifère inc.* au cours des trois années 2013-2014-2015 afin de permettre l'atteinte d'ici 2015 de l'objectif cumulatif susdit de 10 500 000 m<sup>3</sup> (soit 3% de l'objectif d'économies gazières du Québec). Si vous ne possédez pas toutes les données à cette fin, veuillez procéder à des approximations.

**Réponse 2.10 d):**

**Gazifère ne croit pas qu'il soit pertinent de simuler un « scénario fort » du PGEÉ 2013. Selon elle, n'y a pas de valeur ajoutée à prétendre l'atteinte de résultats inatteignables.**

**Le PGEÉ 2013 propose un scénario réaliste d'économies d'énergie qui tient compte de la composition de son marché et du contexte dans lequel évoluera son offre.**

**B. INTERFINANCEMENT**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-11**

**Références :**

**i) GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3793-2012, Phase 2, Pièce B-0090, GI-20, Document 2, page 1 :

	DESCRIPTION	TOTAL	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3	TARIF 4	TARIF 5	TARIF 9
1.	Revenues (000\$)	25298,1	8276,8	16060,5	31,1	0	508	421,6
2.	Costs of Service (000\$)	25298,1	5451,2	19274,3	14,7	0,0	259,2	298,8
3.	Over/Under Contribution (000\$)	0,0	2825,6	-3213,8	16,4	0,0	248,8	122,8
4.	Revenue to Cost (Ratio)	1,00	1,52	0,83	2,11	n/a	1,96	1,41

**ii) GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3793-2012, Phase 2, Pièce B-0092, GI-21, Document 1, pages 2 et 3 :

*Historically, all customers taking service under Rate 2 had a price advantage relative to Rate 1. Recently however the price advantage differential has decreased for the larger volume customers within Rate 2. The existing Rate 2 combines both residential and institutional customers. Institutional customers represent larger customers and include schools, hospitals, and other nonprofit organizations. Gazifère is proposing to transfer those customers from Rate 2 to Rate 1 who will then benefit from lower bills given the size of their annual volume. This proposal is in line with Gazifère's Conditions of Service and Tariff, Article 11.1.1, Right to Most Advantageous Rate – "A customer is entitled to the most advantageous rate" and compatible with the size and consumption characteristics of other Rate 1 customers.*

*Based on the 2013 forecast, approximately 305 institutional customers representing a volume of 6,537.8 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup> would be transferred.*

## **Demande**

**a)** Le transfert de client institutionnels du tarif 2 au tarif 1 (référence ii) a pour effet d'augmenter l'interfinancement en faveur du Tarif 2 à 0,83 (voir référence i). Quels serait l'interfinancement en faveur du Tarif 2 si l'on suppose que le transfert n'aurait pas eu lieu?

The transfer of institutional customer from Rate 2 to Rate 1 (reference ii) has an impact of increasing the cross-subsidization in favor of Rate 2 to 0.83 (see footnote i). What would be the cross-subsidization of Rate 2 if it is assumed that the transfer would not have occurred?

## **Réponse 2.11 a):**

**Assuming there was no transfer of customers from Rate 2 to Rate 1 for the 2013 test year, the Rate 2 revenue to cost ratio would be 0.86 assuming a similar level of adjustments as proposed in the migration scenario as outlined at exhibit GI-21, document 1, page 6, Table 1. The revenue to cost ratio would be 0.85 assuming no adjustments to revenues.**

C. Le GAZ PERDU (non facturé)

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-12**

**Références :**

i) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R 3758-2011, Pièce B-0081, GI-26, Document 6, *Rapport sur le développement de nouveaux outils pour estimer en temps opportun le gaz non facturé*, page 3 :

*Advenant le cas où l'outil permet de générer des résultats fiables d'ici la fin de l'année témoin 2011, Gazifère demande à la Régie d'appliquer cette nouvelle méthode comptable dès la fermeture des livres 2011 qui correspond à la première année du mécanisme incitatif 2011-2015 approuvé par le Régie dans sa décision D-2010-112.*

ii) **RÉGIE DE L'ÉNERGIE**, Dossier R 3758-2011, Décision D-2011-186, page 28 :

*[89] La Régie accepte la demande de Gazifère de mettre en place la nouvelle méthode comptable pour évaluer le gaz naturel non facturé, dès la fermeture réglementaire des livres 2011, dans l'éventualité où l'outil présentement envisagé par Gazifère permette de générer des résultats fiables d'ici la fin de l'année témoin 2011. Elle demande à Gazifère de l'informer, par voie administrative, lorsque cet outil permettra de produire des résultats fiables et dès qu'elle sera en mesure de mettre en place la nouvelle méthode comptable proposée.*

iii) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3793-2011 Ph. 1, B-0008, GI-3, document 1.2.2, Rapport sur le gaz perdu 2011.

iv) **RÉGIE DE L'ÉNERGIE**, Dossier R-3793-2011 Ph. 1, Décision D-2012-083, pages 16-17 :

*[38] Gazifère indique ne pas avoir été en mesure d'obtenir des résultats raisonnables pour générer le revenu attribuable au gaz naturel non facturé de la fin de l'année 2011 avec le nouvel outil<sup>34</sup>. Elle présente donc la répartition mensuelle du gaz naturel perdu selon la méthode approuvée par la Régie dans sa décision D-2008-144<sup>35</sup>.*

*Note 34 : [GAZIFÈRE INC., Dossier R 3758-2011,] Pièce B-0008, note 1.*

*Note 35 : [RÉGIE DE L'ÉNERGIE,] Dossier R-3665-2008, [décision D-2008-144] pages 19 à 21.*

[...] [43] Par ailleurs, la Régie demande à Gazifère de mettre en place sa nouvelle méthode comptable pour évaluer le gaz naturel non facturé en fin de mois, dès la présente année tarifaire. Elle s'attend à ce que Gazifère présente la répartition mensuelle du gaz naturel perdu selon cette nouvelle méthode dans le dossier de fermeture réglementaire des livres 2012.

v) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3793-2011 Ph. 2, B-0102, GI-22, Document 2.2 : prévision 2012 du gaz perdu: (référant à la décision D-2012-083).

vi) **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3793-2012, Phase 2, Pièce B-0101, GI-22, Document 2.1, lignes 2-3 et note infrapaginale 2) : Le résultat de la nouvelle méthode de détermination du gaz perdu est le suivant : "Le gaz perdu prévu pour 2013 est établi à 0,78% des achats. Ce taux converti en fonction des ventes correspond à:  $(1/(1-0,78\%))-1 = 0,7861\%$ ." donc un total prévu en 2013 de 1 289,3\*1000 m<sup>3</sup>.

vii) Prise en compte des hypothèses de gaz perdu à : **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3793-2011 Ph. 2 , B-0099, GI-22 Doc. 1 et à : **GAZIFÈRE INC.**, Dossier R-3793-2011 Ph. 2, B-0103, GI-22 Doc. 3.

viii) **RÉGIE DE L'ÉNERGIE**, Dossier R-3793-2011 Ph. 2, Décision D-2012-109, parag. 8. La Régie identifie la mise en place d'une nouvelle méthode comptable pour évaluer le gaz naturel non facturé en fin de mois comme un des sujets du dossier en phase 2.

#### **Demandes :**

a) Veuillez déposer, si maintenant disponible, votre évaluation du gaz perdu en 2011 selon la nouvelle méthode.

#### **Réponse 12 a):**

**Étant donné que Gazifère n'a pas été en mesure d'obtenir des résultats raisonnables pour générer le revenu attribuable au gaz non facturé à la fin de l'année 2011, elle a donc utilisé la même méthode comptable que celle utilisée dans le passé afin d'évaluer le gaz perdu. La nouvelle méthode comptable ne sera pas appliquée pour l'année financière 2011.**

b) En quoi consistaient les difficultés de fiabilité de la méthode qui ont empêché initialement son application au rapport annuel de 2011 ? Comment ces difficultés ont-elles été résolues pour les fins de l'estimation de 2012 et 2013 ?

**Réponse 12 b):**

Deux raisons principales expliquent les difficultés de fiabilité de la méthode qui ont empêché Gazifère de mettre en place la nouvelle méthode comptable afin d'évaluer le gaz naturel non facturé en fin d'année 2011. La première provenait de la fiabilité de deux facteurs nécessaires à l'estimation de la consommation de gaz naturel, soit la consommation de base journalière et la consommation par degré jours (« facteurs d'estimation »). La deuxième provenait de l'absence d'un outil de validation des résultats.

Afin d'enrayer ces difficultés, plusieurs tests, analyses et validations ont été nécessaires au cours de l'année 2011. Au début de l'année 2012, le service informatique de Gazifère a développé une application externe au système de facturation. Ce modèle a permis à Gazifère d'exporter les données du système de facturation et de calculer la consommation des clients à partir des facteurs d'estimation afin de la comparer avec la consommation réelle facturée de chaque client. Cette comparaison a permis de constater des écarts importants entre la consommation réelle des clients et l'estimation calculée en utilisant les facteurs d'estimation. Gazifère a généré de nombreux scénarios en utilisant le modèle développé et est arrivée à des résultats concluants en y intégrant les facteurs saisonniers qui sont utilisés présentement dans le calcul de la normalisation de la température.

Suite à ces résultats, Gazifère a demandé au fournisseur du système de facturation de modifier le calcul du gaz non facturé en y intégrant les facteurs saisonniers. Lorsque le changement a été apporté, Gazifère a procédé à nouveau à la validation des résultats pour s'assurer du bon fonctionnement de l'outil.

De plus, étant donné que le risque d'erreur est proportionnel à la quantité de gaz non facturé qui doit être estimé en fin de mois, Gazifère a mis en place certaines mesures afin de réduire le volume de gaz non facturé. Par exemple, les lectures de compteurs des clients à grand débit ont été devancées afin que ces clients soient facturés avant la fin de chaque mois et tous les clients qui sont munis d'un compteur journalier seront dorénavant facturés sur une base calendrier afin de réduire la quantité de gaz non facturé à la fin de chaque mois.

Suite à ces multiples analyses, tests et validations, Gazifère est en mesure de confirmer que l'outil développé semble générer des résultats raisonnables. Il est toutefois important de souligner que le calcul de gaz non facturé qui sera effectué en fin de mois demeure toujours un estimé. Présentement, Gazifère n'applique toujours pas la nouvelle méthode comptable mais, tel qu'exigé par la Régie, elle sera en mesure de mettre en place cette nouvelle méthode d'ici la fin de l'exercice 2012.



c) Veuillez décrire exactement le calcul qui permet d'obtenir une estimation de gaz perdu de 0,78 % des achats en 2013.

**Réponse 12 c):**

**Le gaz perdu prévu pour l'année témoin 2013 correspond à la moyenne des 5 dernières années réelles selon la méthode approuvée par la Régie. Veuillez vous référer à la pièce GI-22, document 2.2, pour ce calcul.**

d) Même question pour l'estimation de 2012 et celle de 2011 si elle est fournie en réponse à (a).

**Réponse 12 d):**

**La même méthode a été utilisée dans le cadre des dossiers tarifaires 2012 et 2011. Pour les calculs, veuillez vous référer à la pièce GI-32, document 2.2, du dossier R-3758-2011 et à la pièce GI-40, document 2.2, du dossier R-3724-2010.**

e) Veuillez décrire les enjeux ou questionnements quant à la fiabilité de cette nouvelle méthode qui subsistent.

**Réponse 12 e):**

**L'outil que Gazifère a généré pour établir le niveau de gaz naturel non facturé en fin de mois demeure un estimé. Toutefois, avec toutes les analyses, tests et validations effectués au cours de la mise en place de cet outil, Gazifère est confiante que le montant de gaz non facturé en fin d'exercice sera fiable et donc que le calcul du gaz naturel perdu le sera également, étant donné que le résultat du gaz naturel perdu est directement lié au niveau de gaz non facturé.**

f) Quelle est votre évaluation de la nouvelle méthode de détermination du gaz perdu et de sa fiabilité.

**Réponse 12 f):**

**Veuillez vous référer à la réponse à la question 12 e).**